

L'ALTERNANCE, *t'y penses ?*

Technicien paysagiste

Le métier

Réaliser des jardins et espaces verts, gérer une équipe et se conformer aux plans du paysagiste concepteur, telles sont les missions du technicien paysagiste. Il s'occupe de l'aménagement et de l'entretien d'un espace vert en mettant en valeur les plantes d'un jardin par exemple. Il interprète les plans et documents d'exécution dans le respect des règles de sécurité. Il organise et supervise les travaux des ouvriers paysagistes qui constituent son équipe sur un chantier. Préparation des sols, des semis, plantations de végétaux, il entretient également des surfaces et taille les arbres si besoin. En plus d'être un amoureux de la nature, le technicien paysagiste dispose de très bonnes connaissances sur les végétaux. Organisé et pédagogue, il doit transmettre son expérience à son équipe et échanger avec le client. Il peut exercer au sein d'une entreprise de paysage privée ou au sein d'une collectivité territoriale. Selon la taille de l'entreprise, il peut participer à la conception des plans. Il se déplace régulièrement avec son équipe, avec un rythme de travail plus soutenu en période printanière et estivale. Amené à manipuler du matériel et des produits potentiellement dangereux, le technicien paysagiste doit impérativement se protéger avec un casque, un masque, des gants ou des lunettes.

Rémunération

Dans le privé, le salaire varie entre 1900 € brut et 2330 € brut par mois selon l'entreprise et la formation pour un technicien paysagiste, appelé aussi chef de chantier paysagiste. Pour un technicien rattaché à une collectivité territoriale, le salaire débute à 1607 € brut par mois.

Formations

Vous trouverez toutes les formations du supérieur menant au métier de technicien paysagiste sur le moteur de recherche de l'Onisep :

Plus d'une centaine d'établissements publics et privés proposent le BTSA Aménagements paysagers. Admission post-bac.

<https://www.onisep.fr/ressources/univers-formation/formations/Post-bac/btsa-amenagements-paysagers#etablissements>

Plus d'une vingtaine d'établissements publics et privés en France proposent la licence professionnelle mention aménagement paysager : conception, gestion, entretien. Accès après un bac +2, DUT ou BTSA :

<https://www.onisep.fr/ressources/univers-formation/formations/Post-bac/licence-pro-mention-amenagement-paysager-conception-gestion-entretien>

Voici quelques exemples de BTSA et de licences professionnelles en alternance menant au métier de technicien paysagiste :

Le Campus éducatif et écologique Saint-Philippe à Meudon propose le BTSA Aménagements paysagers. Admission après un bac général, professionnel ou technologique, sur dossier et entretien de motivation.

<https://saint-philippe.apprentis-auteuil.org/editorial/unite-de-formation-par-apprentissage/bts-amenagements-paysagers/#modalites-d-acces-comment-s-inscrire>

L'École supérieure des agricultures (ESA) à Angers propose la licence professionnelle Aménagement paysager. Admission après un BTS Aménagement paysager avec un contrat d'apprentissage.

<https://www.groupe-esa.com/formation/licence-pro-amenagement-paysager-en-apprentissage/>

L'École du Breuil Arts et Techniques du Paysage à Paris propose

<https://www.ecoledubreuil.fr/formations/licence-professionnelle-ecopaysage-vegetal-urbain-niveau-6/>